

# DECLARATION DES PERFORMANCES

## N° EDIA-CIM-0004

selon l'annexe III du Règlement UE n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction)



1 Code d'identification unique du produit type :

CIMENT PROMPT

2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Voir emballage

3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Préparation de béton, mortier, coulis et autres mélanges destinés à la construction et à la fabrication de produits de construction

4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

non applicable

6 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

niveau 1+

7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

non applicable

8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

L'organisme notifié de certification du produit le CSTB n°0679 a réalisé, selon le système 1+,

- la détermination du produit type sur la base d'essais type (y compris l'échantillonnage),
- l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine,
- la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine,
- les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et
- a délivré le certificat de constance des performances n°0679-CPD-0227.

9 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression : 15 minutes	$\geq 3$ MPa	ETA-07/0019
Résistance à la compression : 28 jours	$\geq 20$ MPa	
Temps de début de prise	$\leq 4$ min	
Retrait	$\leq 1500$ $\mu\text{m}/\text{m}$	
Perte au feu	$\leq 14,0$ %	
Stabilité : expansion	$\leq 20$ mm	
Stabilité : teneur en SO <sub>3</sub>	$\leq 4,0$ %	
Teneur en chlorures	$\leq 0,10$ %	
Substances dangereuses	Voir FDS	

10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

A....., le.....

Signé pour le fabricant et en son nom par :